



Résolution 1357 (2004)¹

Réaliser le potentiel de Strasbourg, capitale européenne

Assemblée parlementaire

1. Depuis plus d'un demi-siècle, Strasbourg fait office de capitale politique de l'Europe, au sens le plus large du terme puisqu'elle accueille l'instance paneuropéenne qu'est le Conseil de l'Europe, avec sa Cour des Droits de l'Homme, ainsi que le Parlement européen. Strasbourg a ainsi apporté une contribution essentielle à l'épanouissement d'une Europe démocratique et humaniste, fondée sur l'équité sociale et la prééminence du droit, et continue de revêtir une importance vitale pour l'avenir de notre continent.

2. Cependant, afin que Strasbourg reste à même de jouer ce rôle, la France, en tant que pays hôte de ces institutions européennes et d'autres parties intéressées, doit d'urgence adopter pour le développement de cette ville une nouvelle approche, plus visionnaire et dynamique, en améliorant considérablement les liaisons aériennes et les liaisons ferroviaires à grande vitesse entre Strasbourg et les principales villes européennes. Il s'agit d'offrir à la fois un meilleur accès aux ministres, parlementaires et experts qui se rendent dans les institutions européennes, et de meilleurs services éducatifs et culturels, afin d'attirer les personnes appelées à Strasbourg pour participer à la construction d'une Europe unie. L'Assemblée parlementaire est consciente du fait que la France doit pour cela procéder à des investissements considérables, mais elle rappelle aussi les avantages substantiels, notamment économiques, que la France tire de la présence des institutions européennes sur son territoire et les gains que la région peut escompter de ses efforts en vue d'attirer investissement international et emploi.

3. L'Assemblée se félicite de certaines initiatives, telles que l'instauration par le Gouvernement français d'un comité de pilotage spécial «Strasbourg capitale européenne»; la création d'un «eurodistrict» composé de Strasbourg et de Kehl, la ville allemande voisine sur l'autre rive du Rhin, ainsi que d'autres municipalités des environs; enfin, l'engagement solennel pris à l'occasion du Sommet franco-allemand de septembre 2003 de réaliser le TGV Est qui reliera dans un premier temps Paris et Metz d'ici à 2007, puis sera prolongé ultérieurement, dès que possible, jusqu'à Strasbourg, avec un nouveau pont de chemin de fer sur le Rhin qui raccorderait la ligne de TGV française à l'ICE allemand pour relier Strasbourg à Francfort. L'Assemblée se félicite de la confirmation de la réalisation de la deuxième phase du TGV Est européen lors de la réunion du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 et encourage la France à commencer les travaux dès l'achèvement de la première phase, soit en 2007.

4. Sont également nécessaires des liaisons ferroviaires à grande vitesse de Paris via Strasbourg à Stuttgart, Munich, Budapest et Vienne dans le cadre du projet dit «Magistrale», ainsi qu'une liaison TGV Rhin-Rhône vers le Sud. L'Assemblée recommande que toutes ces liaisons soient considérées comme des projets prioritaires dans le nouveau plan d'investissement en infrastructures actuellement à l'étude au sein de l'Union européenne. L'Assemblée se félicite de la confirmation de la réalisation du TGV Rhin-Rhône lors de la réunion du CIADT du 18 décembre 2003.

5. Il est encore plus important d'améliorer les liaisons aériennes, si nécessaire avec le soutien du secteur public français, entre Strasbourg et d'autres villes européennes. Dans ce contexte, l'Assemblée déplore que les vols Ryanair entre Londres et Strasbourg aient été interrompus et mentionne sa [Résolution 1341 \(2003\)](#), «Politiques européennes du transport aérien: des choix cruciaux à une période critique», dans laquelle elle

1. Assembly debate on 26 January 2004 (1st Sitting) (see [Doc.10023](#), report of the Committee on Economic Affairs and Development, rapporteur: Mr Schreiner). Text adopted by the Assembly on 26 January 2004 (1st Sitting).



déclare que «l'arrivée de ces nouveaux transporteurs présente des avantages pour les voyageurs qui peuvent désormais accéder aux transports aériens à un coût modique», tout en prévenant que «cela ne doit pas se faire au détriment des règles sociales, ni des questions de sécurité».

6. Pour que Strasbourg se développe, il faut également y créer des établissements d'enseignement à même d'accueillir les enfants de diplomates, de fonctionnaires, de chefs d'entreprise et de cadres de plus en plus anglophones. L'Assemblée considère que l'aménagement de sections spéciales dans le cadre d'un établissement d'enseignement secondaire de l'Education nationale n'est pas suffisant pour répondre aux besoins. La création récente, sur une initiative privée, d'une école internationale proposant un programme complet d'enseignement en anglais pour les plus jeunes représente aux yeux de l'Assemblée un premier pas dans la bonne direction, dont il convient de se réjouir. Cependant, elle souligne qu'à ce stade cette école se limite à l'enseignement primaire. Elle regrette que l'Etat français n'ait pas soutenu financièrement cette initiative ou poursuivi l'idée d'une école européenne, notamment par la création d'un eurodistrict, pour que les différents degrés d'enseignement puissent être représentés et pour lui donner le statut européen qui paraît indispensable. Si l'on veut que les institutions européennes soient en mesure d'attirer des diplomates et des fonctionnaires de qualité, il faut renforcer à l'intention de leurs enfants les possibilités d'éducation à Strasbourg dans les différents niveaux, jusqu'au niveau universitaire. La décision récente du Gouvernement français confortant le siège de l'Ecole nationale d'administration (Ena) à Strasbourg et introduisant une dimension européenne dans son enseignement constitue certainement la preuve d'une prise de conscience accrue de l'importance de l'Europe à Strasbourg. La France, pays hôte, devrait s'efforcer davantage de s'impliquer en soutenant les efforts menés par les collectivités régionales et locales pour relever ce défi.

7. L'Assemblée apprécie la qualité de vie de Strasbourg et de la région environnante, où se déroulent aussi des manifestations culturelles de très bon niveau. Cependant, pour accroître le rayonnement européen de la ville, il convient d'élargir l'offre culturelle. Cela pourrait être obtenu par le renforcement de la coopération avec les villes voisines de la région, de l'Allemagne et de la Suisse, mais là aussi un soutien plus ferme du Gouvernement français serait probablement nécessaire.

8. L'Assemblée:

8.1. lance un appel au Gouvernement français afin qu'il prenne rapidement les décisions politiques qui s'imposent pour remédier à la situation et permettre à Strasbourg de remplir, pleinement et durablement, sa mission européenne;

8.2. invite le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à suivre la mise en oeuvre de la présente résolution et à faire rapport à l'Assemblée sur les progrès réalisés;

8.3. décide de soulever cette question lors d'une prochaine réunion du Comité mixte de l'Assemblée parlementaire et du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.